

# Règlement de la ROZ AVEL'O de Plougonvelin

## **DUATHLON 2013**

### Nés en 2007/2006/2005/2004/2003/2002.

#### **Préambule**

La manifestation de la ROZ AVEL'O de Plougonvelin 2013 est organisée par l'association des parents et amis des écoles Roz Avel (A.P.E.). Chaque concurrent est supposé connaître le règlement. L'engagement à l'épreuve vaut acceptation de ce règlement.

#### **Principe de sécurité :**

Vous devez respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

**Le port du casque (à coque dure) est obligatoire**, jugulaire fermée **durant toute l'épreuve**. Seuls les VTT et les VTC seront autorisés.

#### **Les dossards :**

Chaque participant se verra remettre un dossard en début d'épreuve.

Le dossard devra être placé en toute lisibilité sur le ventre à l'aide d'épingles fournies. Il ne devra être ni coupé, ni plié.

#### **Zone de transition**

Tous les déplacements à l'intérieur de la zone de transition devront se faire à pied.

Pour des mesures de sécurité, l'accès à l'aire de transition est strictement réservé aux concurrents. L'organisation autorisera pour les enfants nés en 2007/2006/2005 et 2004 l'accompagnement d'un adulte (un parent par exemple) chargé de présenter le vélo à l'enfant. A l'issue de la partie vélo, les adultes devront évacuer le matériel par la sortie prévue à cet effet sans gêner les enfants encore en course.

#### **Les récompenses :**

Chaque participant se verra décerner une médaille à l'arrivée.

#### **Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours et/ou les distances si des circonstances exceptionnelles les y contraignent (météo, sécurité, incident survenu sur le parcours...).

#### **Tenue**

Tenue correcte exigée pendant et en dehors de la course. Les participants sont invités à se déplacer dûment vêtus sur le site une fois leur course terminée. Un vestiaire sera à la disposition des participants pour se changer.

## **Droits à l'image**

Le concurrent autorise expressément les organisateurs de la "ROZ AVEL'O » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires, les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette journée.

## **Conditions particulières aux épreuves**

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- de perte, de vol ou dégradation d'objet et de matériel (vélo, casque, sac..). Un antivol est fortement conseillé pour attacher les vélos hors course.
- d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé
- d'accident provoqué par le non-respect du code de la route, des consignes des organisateurs ou de l'utilisation de matériel défectueux

Les compétiteurs s'engagent à être couverts par une police d'assurance « Responsabilité Civile » concernant les dégâts occasionnés à autrui.

## **Informations concernant les inscriptions**

Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Un bulletin d'inscription dûment rempli
- un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du duathlon en compétition ou d'une licence FFTRI.
- Une autorisation parentale.
- 

Les courses enfants sont payantes à raison d'1 euro par concurrent.

Compte tenu des impératifs d'organisation, les inscriptions seront limitées à 120 enfants.

*Dans le cas de désistement de votre enfant, merci de prévenir l'APE ROZ AVEL au plus vite afin de laisser à un autre enfant la possibilité d'y participer.*